



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DU 28 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 janvier à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle des mariages.

Date de la convocation : 24/01/2022.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Bruno FAËS, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Laurent ROBIN, Isabelle SATTA,

Etaient représentés : Alain BARBOTTIN (pouvoir à André GUIGNARD), Jean-François DABILLY (pouvoir à Dominique CHAINE), Céline COUÏC (pouvoir à Carole DEHEUNYNCK), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Paulette POUPIN), Céline VRILLAC (pouvoir à Martine ANTUNES).

Etaient absents et non représentés:

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2022-04 – ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES 2022-2023.

*M. le Maire rappelle que le temps scolaire est aujourd'hui organisé sur 4 jours et demi.
Afin de modifier cette organisation et solliciter auprès des services de l'Education Nationale un régime dérogatoire sur 4 jours, une demande conjointe des conseils d'école et du conseil municipal doit être adressé au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale).*

Horaires actuels :

Marcel Pagnol :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h – 12h / 13h30 – 15h30.

Mercredi : 9h – 12h30.

Vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 16h.

Anne Frank :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h – 12h / 14h30 – 16h35.

Mercredi : 9h – 12h15

Vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 16h.

Les conseils d'école se sont réunis dernièrement afin d'émettre un avis sur l'organisation des temps scolaires 2022-2023 :

Marcel Pagnol (18/01/2022) :

Votants	14
OTS 4 jours	7 (7 enseignants)
OTS 4 jours 1/2	7 (4 parents, 1 enseignant, 2 élus)
Abstention	0

Anne Frank

Votants	11
OTS 4 jours	6 (5 enseignants, 1 parent)
OTS 4 jours 1/2	5 (3 parents, 2 élus)
Abstention	0

Le comité de pilotage des rythmes scolaires réunissant l'ensemble des acteurs (parents d'élèves, enseignants, Caisse des Ecoles, élus) travaille en concertation depuis septembre 2021. Un sondage a été réalisé auprès des familles concernant la question des rythmes scolaires dont les résultats sont :

- 58% des familles de l'école Anne Frank sont favorables au maintien des 4 jours ½
- 49% des familles de l'école Marcel Pagnol sont favorables au maintien des 4 jours ½.

Dans ce contexte, l'équipe enseignante de l'école Anne Frank souhaitait pouvoir inverser les horaires mettant en avant des difficultés à reprendre l'enseignement à 14h30 dans des conditions favorables aux élèves.

Après avoir étudié cette possibilité, la Mairie de Thuré ne peut répondre favorablement à cette demande en raison de la nécessité d'encadrer les enfants de la classe ULIS (recrutement d'animateurs supplémentaires formés entraînant une augmentation de charges importantes).

M. le Maire propose au conseil municipal de maintenir l'organisation actuelle (4 jours et demi) sans modification des horaires :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir l'organisation des temps scolaires sur 4 jours et demi.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le 31 janvier 2022